MORÉAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Morbihan • Arrondissement de Pontivy

ARRÊTÉ DU MAIRE

PERMISSION DE VOIRIE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

N° 2026-574 Réf. dossier : 1126873 / VAN602155 / 2614006

Le Maire de MORÉAC,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 à L. 2122-3 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2 à L. 113-4 ;

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 45-9, L. 47 et R. 20-45 à R. 20-53 ;

Vu la demande de permission de voirie et le dossier technique transmis par Orange le 19 novembre 2026, ainsi que la photographie d'implantation jointe ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° 2026-137 du 25 mars 2026 relatif à M. Philippe JEGADO, 8e adjoint ;

Vu la demande de permission de voirie reçue le 19/11/2026 par Courriel, présentée par Orange ;

Vu le dossier Orange n° 1126873, comprenant une demande d'implantation d'un poteau, une photographie du secteur de Kergat et les prescriptions techniques communiquées ;

Considérant que l'implantation projetée d'un poteau de télécommunications doit rester compatible avec l'affectation de la voie, la sécurité des usagers et la conservation du domaine public routier ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 | BÉNÉFICIAIRE ET OBJET

Il est accordé à la société Orange, SA, sise 111 quai du Président-Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée pour cette demande par M. Antoine MALRY, chargé d'affaires, une permission de voirie pour l'implantation et le maintien d'un poteau destiné au réseau de communications électroniques, dans les conditions du présent arrêté.

ARTICLE 2 | LOCALISATION ET CONSISTANCE DES OUVRAGES

Localisation : lieu-dit Kergat, 56500 Moréac, hors agglomération selon le CERFA. Dossier Orange : 1126873 / VAN602155 / 2614006. Gestionnaire de voirie : commune de Moréac, sous réserve de confirmation de l'emprise concernée.

Ouvrage autorisé : implantation d'un (1) poteau de télécommunications de 8 mètres, à l'emplacement repéré sur la photographie fournie par Orange. Aucune tranchée ou autre installation n'est couverte par le présent arrêté.

L'implantation devra être conforme au dossier technique et aux prescriptions du gestionnaire de voirie ; sa position exacte sur le domaine public sera vérifiée avec les services techniques avant tout commencement de travaux.

ARTICLE 3 | DURÉE ET PRISE D'EFFET

La permission prend effet à sa notification au bénéficiaire et est délivrée jusqu'au 1er janvier 2041 inclus, conformément à la durée sollicitée par Orange. Elle est accordée à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit au renouvellement tacite.

Le dossier prévoit le début des travaux le 14 décembre 2026, pour une durée prévisionnelle d'un (1) jour. Cette durée de chantier est distincte de la durée de la présente occupation. Les dates et modalités d'exécution restent soumises aux formalités et autorisations nécessaires.

ARTICLE 4 | PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET CONSERVATION

L'implantation, la stabilité, l'exploitation et l'entretien du poteau sont assurés sous la responsabilité du bénéficiaire. Les travaux doivent préserver la circulation, les accès riverains, les réseaux existants et l'intégrité de la voirie, dans le respect des prescriptions techniques applicables.

Le bénéficiaire procède aux vérifications et formalités préalables requises, notamment DT/DICT, et prend en compte les risques liés aux matériaux de voirie (amiante/HAP) selon la nature de l'intervention. Tout désordre imputable à l'ouvrage devra être signalé et réparé dans les conditions applicables.

ARTICLE 5 | CONTRÔLE ET REMISE EN ÉTAT

Le gestionnaire de voirie pourra contrôler l'implantation et l'état de l'ouvrage. Le bénéficiaire remédiera, dans les conditions réglementaires, à toute dégradation imputable à l'occupation. En fin de titre, le sort de l'ouvrage et, le cas échéant, la remise en état du domaine public seront déterminés selon les dispositions applicables.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, selon le cas.

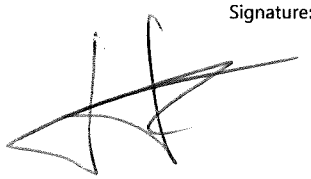
ARTICLE 6 | REDEVANCE D'OCCUPATION
L'occupation du domaine public routier relève de l'article L. 47 et des articles R. 20-51 à R. 20-53 du Code des postes et des communications électroniques.
La redevance correspondante est déterminée conformément aux dispositions réglementaires et aux délibérations tarifaires applicables de la collectivité compétente, dans le respect des plafonds réglementaires en vigueur.
Son montant est établi et recouvré selon les modalités applicables, indépendamment de la délivrance de la présente permission de voirie.

ARTICLE 7 | PRÉCARITÉ ET AUTORISATIONS DISTINCTES
La présente permission est accordée à titre précaire et révocable dans les conditions légales. Elle ne vaut ni arrêté de circulation ou de stationnement, ni dispense des DT/DICT, ni autorisation d'intervenir sur une propriété ne relevant pas du domaine public routier communal.

ARTICLE 8 | EXÉCUTION, NOTIFICATION ET RECOURS
Les services municipaux et la société Orange sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au bénéficiaire et publié selon les règles applicables.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans les deux mois suivant sa publication ou sa notification, selon le cas.

*Pièces de référence : demande Orange du 19/11/2026 ; dossier technique n° 1126873 ; CERFA 14023*01 ; photographie d'implantation (Kergat) ; demande de renseignements amiante/HAP.*

Fait à MORÉAC, le 19/11/2026
Pour le Maire et par délégation, Philippe JEGADO, adjoint délégué
Signature:



Votre correspondant : Antoine MALRY
Téléphone :
Portable : 0640571239
antoine.malry@orange.com
N° référence : 1126873/VAN602155/2614006 /

MAIRIE DE MOREAC
RUE DE LA FONTAINE

56500 MOREAC

Le 19/11/2026

Objet : demande de permission de voirie :
Dossier : 1126873
Gestionnaire de voirie : MAIRIE DE MOREAC

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-jointe la demande de permission de voirie, concernant l'occupation d'ouvrage en domaine public routier suivant :
56500 MOREAC - KERGAT.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la réalisation de ces installations de télécommunications contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction de nos clients.

En l'absence de réponse de votre part, les travaux ne pourront pas débuter, aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre accord en me retournant l'imprimé de réponse ci-joint ou par tout autre moyen en précisant le numéro de référence de la demande, à l'adresse suivante :

Orange DINFRA Ouest - CAFF Vannes BL 29 56
16 RUE FRANCOIS TANGUY PRIGENT
BP CS 20080
56890 ST AVE. .

Je me tiens à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ROSELIER, l'assurance de ma considération distinguée.

David AUFFRAY
Responsable CAFF

P.J. : le dossier technique

Demande de Permission de voirie

(Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005)
Article R 20-47 du code des P.C.E.

Date : 19/11/2026	Instructeur
Contact : Antoine MALRY Téléphone : Portable : 0640571239 antoine.malry@orange.com N° de dossier : 1126873/VAN602155/2614006/	MAIRIE DE MOREAC RUE DE LA FONTAINE 56500 MOREAC

Demandeur	Bénéficiaire (si différent du demandeur)	Gestionnaire de voirie
Orange DINFRA Ouest - CAFF Vannes BL 29 56 16 RUE FRANCOIS TANGUY PRIGENT BP CS 20080 56890 ST AVE. .	@	MAIRIE DE MOREAC RUE DE LA FONTAINE 56500 MOREAC

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux
56500 MOREAC - KERGAT.

Description des travaux à réaliser

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui Orange	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m^2		
Borne pavillonnaire	unité			m^2		
Cabine téléphonique	unité			m^2		
Poteau	unité	1				
Antenne > 12 m	unité			m^2		
Pylône > 12 m	unité			m^2		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Travaux sur réseau
Commentaires :

Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 14/12/2026
Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au : 01/01/2041

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
Code de voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☑ entreprise ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : *Orange Orange DINFRA Ouest - CAFF Vannes BL 29 56* Représenté par : *Antoine MALRY*

Adresse Numéro : *16* Extension : ..... Nom de la voie : *RUE FRANCOIS TANGUY PRIGENT BP CS 20080*

.....

Code postal *56890* Localité : *ST AVE.* . Pays : France

Téléphone *0640571239* Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _ _ _

Courriel : *antoine.malry@orange.com*

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☒ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ... ☐

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : KERGAT.

Code postal 56500 Localité : MOREAC -

Document d'urbanisme antérieur *(déclaration de travaux ou permis de construire)* :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☑ (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	_ _ _ mètres	_ _ _ mètres	_ _ _ mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☐ (2) Ouvrages divers ☒ (1)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☒

Autres ☐

Date prévue de début d'application *14/12/2026* Durée d'application (en jours calendaires) : *1.0 Jour(s)*

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement : Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ Autres (à preciser) ☐ : .....

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie _ _ _ *mètres* de la saillie _ _ _ *mètres*

des trottoirs _ _ _ *mètres* Hauteur sous saillie _ _ _ *mètres*

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau _ _ _ *millimètre* Longueur _ _ _ *mètres*

Distance par rapport à l'axe de la chaussée _ _ _ *mètres* Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement _ _ _ *mètres*

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants ☒ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs reseaux ☒

Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres *(à preciser)* ☐ : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	*mètres*	*mètres*
Tranchée transversale	*mètres*	*mètres*
Fonçage	*mètres*	*mètres*

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage superieur ou inférieur ☐ Equipements de la route ☐

Autres (à preciser) ☐ : .....

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème ☐ Plan de localisation precis 1/1 000 ou 1/ 2 000ème ☐ (3) Photos ☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : *ST AVE.* Le : 19/11/2026

Nom : *MALRY* Prénom : *Antoine* Qualité : Chargé d'affaires

(3) Extrait cadastral ou équivalent

Orange, SA au capital de 10640226396 Euros, 111 quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux-380 129 866 RCS Nanterre
Orange Restricted

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1126873/VAN602155/2614006 /
Date : 19/11/2026
Contact : Antoine MALRY

Orange DINFRA Ouest - CAFF Vannes BL 29 56
16 RUE FRANCOIS TANGUY PRIGENT
BP CS 20080
56890 ST AVE. .

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

MAIRIE DE MOREAC
RUE DE LA FONTAINE

56500 MOREAC

Permission accordée :
Date et signature : (Nom et qualité)
19/11/2026
Philippe JEGADO adjoint délégué

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° 2026-... du ...19/11/2026
574

Niveau d'urgence

*Raccordement client : **Non***

Localisation des Travaux

56500 MOREAC - KERGAT.

Type des travaux	*Evaluation en longueur et en nombre*			*Evaluation du patrimoine*		
	Unité	*Pose*	*Dépose*	*Unité*	*Pose*	*Dépose*
Canalisation	*m. de conduite*			*m. d'alvéole*		
Câble Enterré	*m. de conduite*			*m. de câble*		
Artère aérienne sur potelet	*m. d'artère aérienne*			*m. d'artère*		
Artère aérienne sur appui EDF	*m. d'artère aérienne*			*m. d'artère*		
Artère aérienne sur appui Orange	*m. d'artère aérienne*			*m. d'artère*		
Armoire de S.R.	*unité*			*m²*		
Borne pavillonnaire	*unité*			*m²*		
Cabine téléphonique	*unité*			*m²*		
Poteau	*unité*	*1*				
Antenne > 12 m	*unité*			*m²*		
Pylône > 12 m	*unité*			*m²*		
Chambre souterraine	*unité*					
Câble de branchement	*m. d'artère aérienne*			*m. d'artère*		
Canalisation autoroute	*m. de conduite*			*m. d'alvéole*		
Câble Enterré autoroute	*m. de conduite*			*m. de câble*		

***Nature des travaux :** Travaux sur réseau*

Commentaires :

Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 14/12/2026
Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041

Gestionnaire de voirie :48982 MAIRIE DE MOREAC
Orange Restricted

DOSSIER-TECHNIQUE

☑ ***1. Plan du réseau présentant les modalités de Passage et d'ancrage :***

- Charge en génie civil
Dispositions générales sur canalisations : 0,80 m sous chaussée ; 0,50 m sous trottoir.
- Charge en aérien
Dispositions générales plantation de poteau : 1,30 m de profondeur d'implantation : 6,70 m hors sol ; 6,50 m de flèche des câbles entre deux appuis.

☐ ***2. Données techniques nécessaires à l'appréciation de la possibilité d'un éventuel partage des installations existantes.***

☐ ***3. Schémas d'implantation sur les ouvrages d'art et les carrefours.***

☑***4. Conditions prévisionnelles d'organisation du chantier :***

- Emprise
Le chantier sera implanté de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux.

- Maintien de la circulation
Les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique. La continuité des accès sera assurée au moyen de ponts de voitures et passerelles pour piétons avec garde-corps rigide. Les accès nécessaires à la circulation privée seront réalisés au moyen de ponts de service. Ces passages seront clairement balisés et protégés.

- Signalisation du chantier
Les signalisations d'approche, de position, de fin de prescription et de jalonnement en cas de détournement de la circulation seront mises en place. Le chantier sera isolé en permanence des espaces réservés aux personnes et des portions de chaussée non affectées par les travaux. Des dispositifs de balisage rigides seront mis en place du côté voie de la circulation automobile. Des clôtures rigides, résistantes et continues seront mises en place côté accotement ou trottoir. L'ensemble des dispositifs sera éclairé pendant la nuit par un nombre suffisant de lanternes pour être visible en toutes circonstances. Le dépôt de chantier sera totalement isolé des circulations piétonnes et routières par des clôtures constituées d'éléments jointifs. Dans la mesure du possible, le stationnement des véhicules assurant la desserte du chantier se fera à l'intérieur des emprises autorisées.

- Sécurité
Conformément à la loi, un coordonnateur de sécurité sera désigné selon la nature du chantier.

☑ ***5. Modalités techniques de remblaiement ou de reconstruction d'ouvrages :***

- Démolition des revêtements
Selon la nature du revêtement de surface, découpes à l'aide d'une scie à disque, de trancheuse à roue, de pelle pneumatique, etc., avec une largeur de 10 cm de part et d'autre de la dimension de la fouille.

- Remblaiement et compactage
Trottoir : les remblais sont réalisés, après calibrage et tri, avec les matériaux extraits de la fouille ou avec une grave naturelle 0/30 soigneusement mise en œuvre. Le compactage sera réalisé par couche de 30 cm.
Chaussée : les remblais sont réalisés pour la couche de fondation en grave naturelle de 40 cm et pour la couche de base en grave naturelle de 40 cm. Le compactage sera réalisé par couche de 20 cm.
Les terres extraites non réutilisables seront évacuées en décharge.
Les dispositions prévues à la note technique sur le compactage des remblais (SETRA) seront appliquées.

- Revêtement de surface
Espaces verts : apport de terre végétale si nécessaire.
Trottoir : couche en enrobé BB 0/6,3 sur 3 cm.
Chaussée : couche de roulement réalisée en deux fois 5 cm de béton bitumineux BB 0/10.
Les joints seront réalisés par une émulsion de bitume pour parfaire l'étanchéité.

☑***6. Echéancier prévisionnel de réalisation des travaux :***

Date prévue pour le début des travaux : 14/12/2026
Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Remarques : toute suggestion particulière sera examinée.

orange

Diagnostic amiante, HAP

Date : 19/11/2026	*Instructeur*
Contact : Antoine MALRY *Téléphone :* *Portable : 0640571239* *Télécopieur :* antoine.malry@orange.com *N° de dossier:* 1126873	Madame, Monsieur le Directeur de la Voirie, *MAIRIE DE MOREAC* *RUE DE LA FONTAINE* *56500 MOREAC*

Madame, Monsieur le Directeur,

Objet : Diagnostic amiante, HAP

Je vous informe qu'ORANGE doit réaliser des travaux de génie civil sur les voies citées ci-dessous

56500 MOREAC - KERGAT.

En votre qualité de gestionnaire du réseau routier concerné, je vous sollicite afin d''obtenir les informations sur la présence ou l'absence de substances nocives (Amiante, HAP) dans les voies concernées par les travaux.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

David AUFFRAY
Responsable CAFF

PERMISSION DE VOIRIE
Fiche suiveuse

date d'édition : 19/11/2026

Référence du dossier : **1126873**

Agent responsable : Antoine MALRY	Date de début des travaux : 14/12/2026 Durée des travaux : 1.0 Jour(s)
N° OEIE : VAN602155 N° AS : 2614006 N° COG :	Demande raccordement client : **Non**

Commentaires dossier :
Réseau(x) :Centre : **AC4** SRZ : **002**

Gestionnaire de voirie	Localisation des Travaux
MAIRIE DE MOREAC RUE DE LA FONTAINE 56500 MOREAC	Longueur totale de fouille (ml) : 0 Profondeur de pose (cm) : 0.0 56500 MOREAC - KERGAT.

Date accord technique : Date accord légal : Date refus :	Date édition DR : Date édition PV : 19/11/2026

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui Orange	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité	1				
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Liste de diffusion du projet mis à l'instruction technique

Dossier n° **1126873**
PV **1078750**, relatif aux travaux suivants : **Travaux sur réseau**
Adresse des travaux projetés :

56500 MOREAC KERGAT

Services et Gestionnaires de Réseaux	Nombre d'exemplaires
Nom Adresse	
MAIRIE DE MOREAC RUE DE LA FONTAINE 56500 MOREAC	1